

Communiqué de presse
Synthèse des dispositifs mis en œuvre par le Département à destination des
personnes vulnérables
Lundi 18 mai 2020

Depuis le début de la crise, le Département a prioritairement organisé ses services, dans le respect des consignes nationales, pour assurer la continuité du service public. Les nombreuses initiatives déjà prises par le Département viennent d'être renforcées dans le but d'améliorer encore le service rendu à l'ensemble des habitants, en priorisant bien sur le soutien aux professionnels de santé et aux accompagnants des personnes vulnérables.

Vous trouverez ci-dessous, une synthèse des nouvelles mesures mises en œuvre :

Les différents dispositifs d'action sociale

En tant que chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental est le garant des solidarités sociales et territoriales. Les 3 Territoires d'Action Sociale (Services Sociaux, Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance et Autonomie/Personnes Âgées et Personnes Handicapées) se sont organisés et ont pu être sollicités durant cette période de pandémie pour les publics en difficultés ou vulnérables.

I. **Cohésion Sociale**

Depuis le début des mesures de confinement les services ont été fermés au public. Les permanences et les visites à domicile de nos travailleurs sociaux ont été suspendues (sauf besoin impérieux) avec maintien d'un suivi des situations en cours par téléphone. Un accueil téléphonique avec un numéro unique pour chaque territoire a été maintenu avec possibilité d'accueil physique sur rendez-vous dans le plus proche des 13 centre médico-sociaux du département (plus de 6000 appels téléphoniques reçus depuis le 17 mars / principales natures des demandes: aide à la subsistance, instruction des droits, difficultés liées au logement et protection de l'enfance).

Contacté sur l'un des numéros de téléphone ci-dessous, en fonction de la localisation de l'appelant, un travailleur social ou une infirmière puéricultrice de "PMI" évalue la situation et les aides et actions à mettre en œuvre en fonction des besoins de la personne (famille), de son environnement et des ressources locales. Les prises de rendez-vous sont effectuées auprès des Territoires d'action sociale.

Les numéros d'appel des 3 Territoires sont les suivants:

- territoire Lafayette (Brioude) [04-71-50-34-55](tel:0471503455)
- territoire Jeune Loire (Yssingeaux) [04-71-59-04-70](tel:0471590470)
- territoire du Velay (Le Puy en Velay) [04-71-07-44-09](tel:0471074409)

II. Dispositifs "Cohésion Sociale" :

- **Logement:** Le Fonds de Solidarité Logement a fonctionné normalement. Pour les personnes qui vivent une situation de précarité, en cas de difficulté liée au logement (accès ou maintien dans le logement, besoin d'aide pour paiement d'énergie ou d'eau), des dossiers de demande d'aide ont été instruits sur tous les territoires.

- **Les demandes de RSA** peuvent toujours être réalisées soit directement sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales (caf.fr) soit auprès d'un territoire d'action sociale. Ces demandes sont traitées de façon prioritaire.

- **Pour lutter contre les Violences Intrafamiliales**, le réseau constitué en Haute Loire (CD/DDCSPP/Police/Gendarmerie/CHRS/CIDFF/Justice et Partage) s'est réuni en visioconférence chaque semaine pour se concerter et apporter une réponse adaptée à chaque situation. A ce jour, les chiffres restent stables en comparaison avec les années précédentes.

III. Enfance – Foyer De l'Enfance

La mission de protection de l'enfance est une mission de protection des personnes, obligatoire et pour laquelle une continuité de services a dû être adaptée dans le contexte de la crise sanitaire actuelle. L'organisation a prévalu pour les enfants placés, mais aussi pour les interventions au domicile. Ces dernières ont été aménagées (interventions au domicile pour des situations d'urgence, contacts par téléphone ou visio réguliers pour les enfants placés...).

Le FDE maintien depuis le 17 mars son activité à 100%.

IV. Protection Maternelle et Infantile

Le service Protection Maternelle et Infantile (PMI) a poursuivi ses missions durant le confinement.

L'ensemble des professionnels de santé était en alerte et c'est dans ce cadre que les professionnels de santé du Département de la Haute-Loire, dédiés à la petite enfance, se sont organisés pour permettre une continuité de soins. Le service PMI est resté à la disposition des familles pour garantir une continuité des soins auprès des femmes enceintes et des nourrissons, notamment sur la poursuite des vaccinations. Ce service dédié à la petite Enfance, en s'appuyant sur les recommandations nationales en cours, a poursuivi ses missions de santé publique dont :

- Les permanences téléphoniques pour soutenir les familles, rassurer, orienter en fonction des symptômes décrits, donner des conseils, etc.
- Les consultations médicales vaccinales pour les vaccins obligatoires.
- Les consultations de puéricultrice, sur indication après évaluation téléphonique de la situation (pour surveillance des petits poids de naissance, des prématurés, consultations urgentes d'allaitement, etc.).
- Les consultations de sage-femme dans le cadre du suivi obligatoire de grossesse.

V. Personnes âgées et EPHAD

Le Département a affirmé sa volonté d'être solidaire avec les différents acteurs intervenant sur notre territoire et notamment avec les EHPAD, voire les établissements médico-sociaux, qui connaissent actuellement des tensions de fonctionnement et des besoins exceptionnels en personnel.

Solidarité avec les EHPAD et les établissements médico-sociaux

La collectivité les a, dans un premier temps, accompagnés dans le recrutement de personnels et autorisés à recruter un à deux agents supplémentaires en CDD pour une durée maximale d'un mois, renouvelable pendant la durée de la crise sanitaire. Malgré l'aide apportée au recrutement, certains besoins demeurent. Les fonctions proposées consistent essentiellement à aider les équipes existantes à la distribution des repas, à l'entretien des locaux et parfois à remplacer le personnel de cuisine absent. Aussi dans un esprit de solidarité, le Département a autorisé le personnel, non mobilisé dans le cadre du plan de continuité des activités, à faire acte de candidature sur ces emplois temporaires.

Trouver des solutions concrètes pour aider les résidents à garder le contact

Le Département est sensible à la situation humaine des personnes confinées dans les EHPAD et de leurs familles. Dès le début de la crise, ses services ont réalisé un bilan du niveau d'équipement des EHPAD de la Haute-Loire. Cette enquête a permis de définir les besoins à combler pour chaque établissement et de pouvoir ainsi apporter le matériel ou les connections internet nécessaires. Ces dotations ont renforcé les dispositifs existants pour aider les résidents à prendre contact avec leurs proches et combattre ainsi le sentiment d'isolement.

Le Département s'est engagé pour les aider à prendre contact avec leurs proches et combattre ainsi le sentiment d'isolement. Attentif à ce que cet apport soit le plus pertinent, le Département a défini avec les directeurs des établissements la réponse la plus adaptée aux besoins locaux, selon plusieurs niveaux possibles d'intervention :

- Fournir des tablettes aux résidents ;
- Équiper l'établissement de bornes Wifi, ou renforcer un accès 4G
- Procéder à un câblage de tout un établissement.

VI. Personnes handicapées – MDPH

Pour la **Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap**, l'accueil physique est suspendu. Un accueil téléphonique renforcé a été mis en place, un suivi à distance des demandes a également été assuré (par téléphone ou messagerie électronique), afin de garantir la continuité de réponse aux besoins des personnes en situation de handicap. Les modalités de fonctionnement de la Commission des Droits et de l'Autonomie ont été adaptées à la situation.

- Accueil Physique :

Du fait du public accueilli par les services, un maintien de la fermeture au public et renforcement de l'accueil Téléphonique a été privilégié. L'accueil physique est maintenu uniquement pour le cas où le traitement de la situation par téléphone n'est pas possible.

Les matériels de protection à destination personnels soignants

Le Département s'est d'abord mobilisé pour contribuer, en toute transparence et au côté de l'Agence Régionale de Santé, pour la fourniture d'équipements pour les personnels soignants mais aussi pour le personnel des EHPAD, des services de soins à domicile, des établissements médico sociaux, etc..., en partenariat très étroit avec le Centre hospitalier Emile Roux, plate-forme de référence pour la gestion de ces équipements sanitaires de protection.

Dès la première quinzaine de mars, le Département a mis à disposition du Centre Hospitalier Emile Roux et du SDIS, une grande partie du stock de masques FFP2 que le Département avait constitué au moment de la grippe H1N1.

Depuis le début du confinement, le Département coopère avec le CHER, chef de file du Groupement Hospitalier Territorial de la Haute-Loire et s'appuie sur la chaîne logistique définie et mise en place dès le mois de janvier par le Centre Hospitalier pour l'approvisionnement en matériels de protection des EHPAD, des services sociaux ou médico-sociaux relevant de sa compétence (SAAD, MECS, Lieux de vie,...). L'approche des besoins et la définition des quantités à distribuer est conjointe ; la distribution hebdomadaire est réalisée par le CHER.

Le Département a souhaité engager tous les moyens utiles pour abonder les stocks répartis par le CHER. Dans ce cadre, les commandes de matériels de protection que le Département a passé, soit de sa propre initiative, soit dans le cadre du groupement de commande des 12 Départements d'Auvergne-Rhône-Alpes coordonné par la Région, sont remises, dès livraison, au CHER pour répartition selon les clés convenues ensemble. Au cas où le Département parviendrait à abonder ce stock commun au-delà des besoins des structures relevant de ses compétences, le CHER a toute latitude pour en disposer selon les autres besoins, tels qu'il est le mieux placé pour les apprécier.

Le Département a par ailleurs soutenu les initiatives d'adaptation ou de reconversion de leur outil de production de plusieurs entreprises locales pour augmenter la disponibilité de ces équipements de protection, devenue rare et précieuses en temps de crises sanitaires. Il l'a fait en passant des commandes de sur-blouses ou tabliers qui ont été livrés au CHER, jusqu'à concurrence de la satisfaction des besoins locaux.

Ces possibilités nouvelles d'approvisionnement en circuit court ont représenté une opportunité unique de desserrer la contrainte extraordinaire résultant du quasi-monopole des productions lointaines.

Etat des commandes passées par le Département :

38 538 masques FFP2 (groupement de commande avec la Région)

372 750 Masques chirurgicaux (groupement de commande avec la région et auprès d'une plateforme d'entrepreneurs français en Chine)

240 000 sur-blouses auprès de la société IPS à Bas-en-Basset

285 000 tabliers auprès des Ateliers du Meygal à Yssingeaux (en lien avec les Ets Barbier)

654 000 gants

5 350 visières faciales

1500 litres gel hydro-alcoolique

Grâce à ce travail partenarial engagé depuis plusieurs semaines et grâce aux performances techniques de nombreux industriels de Haute-Loire, les besoins des personnels de santé (masques chirurgicaux et FFP2, blouses, sur-blouses et tabliers) ont pu être couverts.

Les masques en tissu lavable à destination de la population dans le cadre du dé-confinement

Aujourd'hui, nos efforts collectifs se poursuivent afin d'accompagner nos habitants durant le dé-confinement. Il faut saluer les performances remarquables de certaines communes qui ont déjà doté une partie de leurs habitants, mais aussi celles de très nombreux ateliers collectifs ou individuels qui en ont confectionnés eux aussi de nombreux.

L'objectif du Département est simple : **contribuer à fournir progressivement à chaque altiligérien jusqu'à 3 masques réutilisables**, car nous ne pouvons pas savoir aujourd'hui quand la pandémie va s'arrêter. Depuis début avril, nous avons commandé plus de **650 000 masques** de différents modèles en tissu lavable, auprès de différentes entreprises locales et régionales :

Cette distribution est réalisée en partenariat avec les communes, répondant ainsi aux souhaits de l'Etat et aux préconisations de l'AMF de s'appuyer sur les maires pour assurer la bonne distribution de ces masques de protection à l'ensemble de la population, en coordination étroite avec le Préfet du département.

En fonction des délais de livraison annoncés par les fabricants, la distribution auprès des communes devrait se dérouler avec le rythme suivant :

- **220 000 exemplaires ont déjà été distribués** durant le week-end du 8 au 10 mai et le samedi 16 mai, permettant ainsi de doter chaque habitant d'un 1^{er} masque.
- Un deuxième exemplaire sera distribué durant la semaine du 25 au 29 mai
- Une troisième distribution interviendra courant juin.

Par la suite, chacun pourra compter sur les masques qui seront disponibles à la vente dans vos commerces locaux, à partir de début mai.

Dotation Etat pour personnes vulnérables

La DDCSPP met immédiatement 12000 masques à notre disposition pour les personnes vulnérables (Personnes bénéficiaires de la CMUC, de la PCH, de l'APA, du RSA et les enfants suivis en protection de l'Enfance dont MNA) et 7750 masques à venir dans les prochains jours soit un total de 19 750 masques

Ces masques seront destinés aux personnes relevant de l'APA et de la PCH pris en charge par les SAAD pour 7000 unités et 12750 restants pour l'ASE, MNA et personnes au RSA.

Associations caritatives : des aides du Département pour permettre le maintien d'un fonctionnement normal

Le Département met tout en œuvre pour que les associations caritatives puissent traverser cette période qui les fragilisent fortement. Dans un 1er temps : maintien des subventions prévues au Budget Primitif 2020, et versement d'un acompte initial et substantiel, en particulier aux structures employeuses. Pour les associations caritatives, particulièrement sollicitées durant cette période, les aides de fonctionnement ont été versées sans délais avec une possibilité de majoration pour subvenir aux besoins nouveaux des populations en difficultés.